

Chers étudiants,

Depuis ce mercredi 27 janvier et jusqu'au 1^{er} mars y compris, les voyages non essentiels en dehors et vers la Belgique sont strictement limités. Toutefois, les autorités ont voulu maintenir le tissu social et économique des régions frontalières.

Les déplacements des habitants des communes frontalières restent autorisés pour des activités de la vie quotidienne mais toute personne non résidente en Belgique et se rendant sur le territoire belge pour y suivre des cours, par exemple, devra se munir d'un document de déclaration sur l'honneur que vous pourrez télécharger à l'adresse suivante : https://d34j62pglfm3rr.cloudfront.net/downloads/20210126_BU_Declaration_sur_honneur_Finale_FR_Approuv%C3%A9_Blanco_a_remplir.pdf

Vous pourrez également obtenir cette attestation auprès du secrétariat.

Afin d'éviter tout problème, je vous conseille vivement de vous munir, en plus de la déclaration sur l'honneur, d'un document de l'IEPSCF Libramont attestant de votre scolarité ainsi que d'une copie de votre horaire. Vous pouvez également obtenir ces documents auprès du secrétariat.

Bien à vous,

Aurore Rulmont